

Des avancées qui marqueront le quotidien et l'avenir des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers !

Hier, Jeudi 5 Juillet, les deux Ministres chargées des Solidarités et de la Santé et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont effectué **un pas de plus vers l'Intégration Universitaire de notre formation.**

Madame la Ministre Frédérique Vidal a rapidement abordé le sujet controversé de l'admission dans les IFSI. En effet, comme toutes formations d'Enseignement Supérieur, les Soins Infirmiers rejoindront Parcoursup dès Janvier 2019 comme le prévoit la loi ORE.

Il s'agissait donc d'une occasion pour les acteurs/trices de la formation de reconsidérer les modalités d'admission pour les études de soins infirmiers. Prônant la **démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur**, la suppression du concours marque la **fin de la sélection sociale** décriée depuis des années par la FNESI. En effet, ce procédé, considéré comme **archaïque et désuet** pour beaucoup, enrichit les systèmes parallèles de préparations privées pendant que les candidat.e.s multipliaient les inscriptions aux concours et créent un effet d'afflux dans beaucoup d'établissements.

Dans un second temps, Frédérique Vidal a évoqué l'inégalité dont sont victimes les ESI, des étudiant.e.s « à part » dont les droits varient d'un territoire à un autre. Un constat que la FNESI avait largement exposé dans son enquête Bien-Être. Convaincue qu'il faille en terminer avec ces iniquités, la Ministre de l'Enseignement Supérieur a marqué **l'importance de considérer les étudiant.e.s en soins infirmiers comme des étudiant.e.s s'inscrivant dans le droit commun et disposant des mêmes droits que les autres étudiant.e.s universitaires.** Cela sera instauré dès la rentrée prochaine par la délivrance d'une **carte étudiante**, par **l'accès aux services universitaires** et par l'obtention du droit de **porter leur voix dans les instances universitaires !**

Une révolution pour les ESI qui, pour l'heure, et ce, jusqu'à l'application de la nouvelle gouvernance, ne pouvaient pas faire entendre leur voix au sein même de leur institut !

Nous nous investissons dans la construction des modalités d'admission et veillerons ainsi à conserver la pluralité des profils présents actuellement dans la formation. **Nous demandons l'assurance de ne pas voir ni frais de dossiers, ni épreuves supplémentaires se rajouter** à ces modalités afin de garantir un système égalitaire sur tout le territoire.

A travers ces mots, Madame la Ministre Frédérique Vidal a pu réaffirmer l'importance **d'inclure la formation des soins infirmiers au sein des Universités.** Des propos repris à son tour par Madame la Ministre Agnès Buzyn.

Une importance de taille en effet à l'approche future des masters en pratiques avancées. Le second cycle prend sa place à l'Université, il est nécessaire d'y inclure le premier pour instaurer une réelle continuité comme c'est déjà le cas à l'international.

Elle a ajouté qu'elle portait un intérêt particulier au **développement de l'interprofessionnalité** au sein des formations en santé. Ce genre d'enseignements théoriques ou pratiques seront d'autant plus facilités par le rapprochement des formations de santé sous l'égide de l'Université. Pour cela, plus de cohérence et de souplesse seront à penser dans les référentiels de nos formations.

Pour la Fnesi, il sera important que les Universités se saisissent de ces enjeux afin d'impulser une dynamique d'échanges et de partages entre les formations de santé.

Ces annonces marquent de **fortes avancées pour les Étudiant.e.s en Soins Infirmiers**. Notre fédération continuera de s'investir dans les travaux menés avec les autres acteurs/trices de notre filière.

L'Intégration Universitaire représente une étape incontournable pour que les enseignements répondent à l'ambition des étudiant.e.s mais aussi aux besoins de santé de demain.

Aujourd'hui nous faisons un pas de plus vers l'Université, un pas de plus vers l'avenir de notre formation.

Ludivine Gauthier
Présidente
presidente@fnesi.org
0786156643